

● **CECI DIT** par **Jean-Christophe HERMINAIRE**

## Parent 1 ou 2 ?

**« Dis, toi, t'es parent 1 ou parent 2 ? » Aussi vite éteint qu'il s'est enflammé en France, le débat a porté son odeur de soufre jusqu'à l'école de mon village.**

Jusqu'à interloquer une fille de bientôt 11 ans. L'idée de nos voisins français était de supprimer les mentions *père* et *mère* sur les paperasses scolaires. Deux termes « dépassés » au bas d'une autorisation de sortie ou d'une dispense piscine. Les mœurs et les familles ont évolué. À la place, des petits génies proposaient d'inscrire : *parent 1* et *parent 2*. Comme jargon administratif, c'est sûr, on ne peut faire plus vide de sens. Quoique. On ne balaie pas aisément des

mots si chargés que *père* et *mère*. Les réactions moqueuses ont fusé. « *Et le mari de la mère remariée, c'est parent 3 ?* » « *Et tonton*

*Lucien, c'est le frère de parent 1 ou de parent 2 ?* ».

Le ministre français de l'Éducation a battu en retraite. Car les critiques ne venaient pas que des plus conservateurs. Même l'Association des familles homoparentales craignait une « *hiérarchisation parentale* ». Qui allait être désigné parent n° 2 ?

Maman ou papa ? Même dans les couples homos, la question se posait.

Je ne me sens ni *parent 1*, ni *parent 2*. Quand mon « enfant 4 » m'a posé la question, j'ai failli répondre « *demande à ta mère* ». J'ai préféré prendre un ton de Dark Vador pour asséner un « *je suis ton père* ». Et ça l'a fait rire. Au-dessus de la

signature parentale, on devrait inscrire « *parent le plus rapide à avoir pris le stylo pour remplir ce formulaire* », ça simplifierait.